

**EXTRAIT**  
du registre des Délibérations du Conseil  
de la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

**SEANCE DU 7 OCTOBRE 2020**

*L'an deux mille vingt et le sept Octobre à 9h30, le Conseil communautaire, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Saint-André-de-Majencoules, sous la présidence de Mr BERTHEZENE Gilles.*

Nombre de Conseillers en exercice :	<b>28</b>
Nombre de Conseillers présents :	<b>25</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>25</b>
Pour :	<b>25</b>
Contre :	<b>0</b>
Abstention :	<b>0</b>

**Présents** : ABBOU François – ABRIC Bruno - ANGELI Laurette - BENEFICE Patrick – BERTHEZENE Gilles – BLANCHAUD Marie-Hélène - BOISSON Christophe - BOURELLY Régis - BURTET Jean-Luc - DE LATOUR Henri - EVESQUE Christian – GAUTHIER Joël - LEBEAU Irène - MACQ Madeleine – MACQUART Bernadette – MALAIZE Françoise - MAURIN Florence - MOLHERAC Bernard – REMOND Audrey – ROLAND Dominique - THION Raymond - VALGALIER Régis – VAN PETEGHEM Bertrand - VIGNE Alexandre - ZANCHI Jocelyne.

**Suppléants présents** : MAURIN Florence – SERRANO Michel.

**Absents** : AMASSE Nicole (remplacée par sa suppléante MAURIN Florence) - MOUNIER Bernard - PERRIER-REILHAN Floriane - VIDAL Thomas.

**Objet : Pôle nature 2015 - 2020**

Monsieur le Président rappelle qu'en juillet 2015 la candidature de la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires a été retenue à l'appel à projet « pôles de nature » lancé par le GIP Massif Central.

Il précise que le programme acté dans cette candidature doit être réalisé sur la période 2015-2020.

Monsieur le Président propose de réaliser les actions suivantes :

• **Action 2.1.2 : Extension du réseau de randonnée multi-activités – phase 2**

Cette présente action consiste à étendre le Réseau Local Espaces Sites et Itinéraires sur un nouveau secteur Ouest de la Communauté de communes : Trèves/Lanuéjols/Revens.Dourbies (phase 2). Ensuite, l'extension se poursuivra sur le secteur Est : Vallée Borgne (phase 3).

- Aménagement et de mise en sécurité des itinéraires : interventions sur l'assise, la végétation, les équipements et la signalétique
- Valorisation des sentiers : les rendre plus visibles, plus attractifs, mieux organiser
- Créer des liaisons entre les itinéraires existants pour constituer un maillage complet
- Un maillage cohérent avec le reste du réseau Randonnées/VTT/Activité Equestre déployé dans le Département du Gard notamment
- Mise en place d'une signalétique de qualité et adaptée.

- **Action 2.2.2 : Diversification des APN : Ecurie**

La présente action vise à équiper un prestataire d'activité équestre propre sein même de la station Prat Peyrot. Dans le cadre de la transition de saisons, l'écurie permettrait de rallonger la période d'exercice de l'activité tourisme équestre de plus de deux mois (actuellement juillet-août, à l'avenir juin-septembre, et ponctuellement des week-ends durant le printemps, l'automne et l'hiver).

Cet aménagement répondrait à plusieurs besoins, pour les professionnels de la station Alti Aigoual, et pour le grand-public :

- Offrir un point d'accueil physique pour le tourisme équestre, identifiable et visible ;
- Offrir un abri pour les chevaux contre le froid ;
- Cadrer conformément l'activité dans un espace prévu à cet effet, pour des raisons d'hygiène, de sécurité et de confort pour les différents usagers, et prestataires partenaires ;
- Améliorer la qualité de l'offre, en accueillant notamment les chevaux des cavaliers.

L'écurie, composée d'un accueil, de *box* pour environ 10 chevaux, à laquelle s'ajoutent un pailler, un accueil, des sanitaires et une sellerie, est estimée à 30 000 € HT.

- **Action 2.3 : Parcours Aventure en Forêt sur filets**

L'action 2.3 correspond à l'aménagement d'un Parcours Aventure en Forêt sur filets, à Prat Peyrot, dans l'optique de répondre aux besoins de la cible famille avec enfants entre 2 et 6 ans et 7 et 14 ans. L'aire de jeux prend la forme d'un parcours dans les arbres avec adultes accompagnateurs. Il s'agira, à travers un parcours scénique - composé de passerelles, de ponts de singe, de planches, filets et tyroliennes au sol - de découvrir de manière ludique le milieu naturel forestier (la petite faune et la petite flore).

Le but est de dynamiser le site ; thématiser correctement l'aménagement et créer une cohérence avec la localité (cœur de parc) et les autres prestations touristiques. C'est pourquoi du mobilier décoratif sur le thème de la petite faune et flore locale sera incorporé au parcours aventure permettant d'améliorer l'attractivité sur le domaine.

Cet aménagement est estimé à 60 000 € HT.

- **Action 3.2 : Prat Peyrot Remise aux Normes pour structuration d'un Pôle Nature de référence**

Actuellement Prat Peyrot est une station de ski proposant une offre de ski alpin (15 pistes), ski nordique (60 km de pistes vertes à rouge), luge (un espace dédié) et raquettes (un seul sentier faisant le tour de la station).

Une transformation de cette station de ski vers une station de pleine nature multi saisons est en cours, notamment par le développement d'un réseau d'activités au départ ou passant par Prat Peyrot (sentiers VTT, *trails*, raquette).

L'action 3.2 consiste à réhabiliter et réorganiser les bâtiments existants ne répondant plus actuellement aux normes d'accueil des visiteurs.

L'objectif consiste à :

- Permettre aux professionnels du tourisme de s'implanter, gérer et diversifier leurs activités 4 saisons de manière pérenne ;
- Affirmer le caractère durable, et entrer dans le cadre d'une transition écologique progressive ;
- Redonner une fonction aux bâtiments dont le chalet rond, bâtiment phare de la station ;
- Offrir un espace esthétique et cohérent avec le paysage pour refléter la qualité de l'offre et le savoir-faire Pôle Nature et Station Alti Aigoual.

La finalité de la présente action est d'identifier Prat Peyrot comme le cœur de la destination du massif de l'Aigoual ; jouant ainsi le rôle de vitrine pour les activités de pleine nature, et de point physique d'accueil. La station qui se voudra plus moderne permettra également de rayonner sur

l'ensemble du périmètre intercommunal, et de mettre en lumière des communes orbitant autour du mont Aigoual.

Par ailleurs, cette réhabilitation majeure se recoupera parfaitement avec le changement climatique, de l'Observatoire météorologique jouxtant davantage la volonté de se tourner vers un développement touristique en phase avec les préoccupations environnementales et locales. L'exposition et la nouvelle station 4 saisons pourront s'identifier de fait comme des marqueurs d'innovation rurale.

Envoyé en préfecture le 13/10/2020  
Reçu en préfecture le 13/10/2020  
Affiché le  
ID : 030-200034601-20201007-107\_2020-DE

Détails de la réhabilitation (MISE AUX NORMES, SECURITE INCENDIE ET ACCESSIBILITE PMR :

- Démolitions, cloisons, menuiseries, serrurerie, peinture, électricité, sanitaires, chauffage) : 535 000 € HT
- Aménagement paysager : 180 000 € HT
- MOE : 81 500 € HT
- Contrôle technique/SPS : 15 000 € HT

Le coût estimé de cette action s'élève à 810 000 € HT.

• **Action 5.3 : Animation**

Les services de l'Etat Auvergne Rhône Alpes en Massif Central (FNADT) et le Groupe d'Intérêt Public en Massif Central (FEDER) peuvent venir en soutien sur le poste d'animateur dans le cadre du programme Pôle nature 2015-2020.

Le coût estimé de ce poste est à 130 000 €

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant

**PLAN DE FINANCEMENT – EXTENSION RLESI SECTEUR EST ET OUEST**

<b>ACTION</b>	<b>DEMANDE CD30 ET REGION</b>	<b>ESTIMATIF</b>
<b>2.1.2</b>	RLESI EXTENSION (Secteur Ouest et Est)	561 146,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>561 146,00 €</b>

<b>DEMANDE CD30 ET REGION</b>		
<b>TRAVAUX - DEBUT 2020 à MI 2021</b>		
<i>FINANCEURS</i>	<b>MONTANT</b>	<b>TAUX</b>
<i>REGION OCCITANIE</i>	129 063,58 €	23,00%
<i>DEPARTEMENT GARD</i>	<b>263 738,62 €</b>	<b>47,00%</b>
Sous-total co-financiers	392 802,20 €	70,00%
<i>CAC-TS</i>	168 343,80 €	30,00%
<b>TOTAL</b>	<b>561 146,00 €</b>	<b>100,00%</b>

**PLAN DE FINANCEMENT - NOUVELLES APN ET ANIMATION**

Envoyé en préfecture le 13/10/2020  
 Reçu en préfecture le 13/10/2020  
 Affiché le  
 ID : 030-200034601-20201007-107\_2020-DE

<b>ACTION</b>	<b>DEPOT 4</b>	<b>ESTIMATIF</b>
<b>2.2.2</b>	DIVERSIFICATION APN : ECURIE	30 000,00 €
<b>2.3</b>	PARCOURS AVENTURE DANS LES ARBRES	60 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>90 000,00 €</b>

<b>DEPOT 4 ECURIE + PARCOURS AVENTURE</b>		
<b>TRAVAUX - MI 2020</b>		
<b>FINANCEURS</b>	<b>MONTANT</b>	<b>TAUX</b>
<i>FEDER</i>	30 024,00 €	33,36%
<i>REGION OCCITANIE</i>	23 184,00 €	25,76%
<i>DEPARTEMENT GARD</i>	<b>9 792,00 €</b>	10,88%
Sous-total co-financeurs	63 000,00 €	70,00%
<i>CAC-TS</i>	27 000,00 €	30%
<b>TOTAL</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>100%</b>

<b>ACTION</b>	<b>DEPOT 4</b>	<b>ESTIMATIF</b>
<b>5.3</b>	ANIMATION	130 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>130 000,00 €</b>

<b>DEPOT 4 ANIMATION</b>		
<b>TRAVAUX - MI 2020</b>		
<b>FINANCEURS</b>	<b>MONTANT</b>	<b>TAUX</b>
<i>FEDER</i>	52 000,00 €	35,66%
<i>FNADT</i>	<b>54 816,00 €</b>	37,59%
Sous-total co-financeurs	106 816,00 €	73,25%
<i>CAC-TS</i>	<b>39 000,00 €</b>	26,75%
<b>TOTAL</b>	<b>145 816,00 €</b>	<b>100%</b>

**PLAN DE FINANCEMENT - PRAT PEYROT REMISE AUX NORMES**

<b>ACTION</b>	<b>DEPOT 5</b>	<b>ESTIMATIF</b>
<b>3.2</b>	PRAT PEYROT REMISE AUX NORMES	728 500,00 €
<b>3.2</b>	MOE	81 500,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>810 000,00 €</b>

<b>DEPOT 5 - FIN 2020</b>		
<b>TRAVAUX - DEBUT 2021</b>		
<i>FINANCEURS</i>	MONTANT	TAUX
<i>FEDER</i>	324 000,00 €	40,00%
<i>REGION OCCITANIE</i>	<b>121 500,00 €</b>	<b>15,00%</b>
<i>DEPEARTEMENT GARD</i>	<b>121 500,00 €</b>	<b>15,00%</b>
Sous-total co-financeurs	567 000,00 €	70,00%
<i>CAC-TS</i>	<b>243 000,00 €</b>	<b>30,00%</b>

**Le Conseil Communautaire**, après délibération et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à lancer les démarches nécessaires pour la réalisation des actions,
- **Autorise** le Président à solliciter les cofinancements,
- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,  
Gilles BERTHEZENE.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)